

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-07

LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS AVENANT N° 3 AU MARCHÉ N° 100/05

Le marché n° 100/05 du 11 juillet 2005 relatif à la location et à la maintenance de photocopieurs, a été conclu avec la société SOFEB pour une durée de 12 mois renouvelable trois fois par reconduction expresse.

Ce marché comprend les quantités suivantes :

- . minimum : 40,
- . maximum : 150.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer l'appareil décrit ci-après, destiné aux besoins du Cabinet du Président, en remplacement du modèle actuellement en place, dont le contrat de location arrive à terme en fin d'année.

--> Copieur couleur Action 6335 :

- . Loyer annuel : 2 487,11 €H.T.,
- . Maintenance photocopieur : 0,0075 €H.T. la copie noire et 0,76 €H.T. la copie couleur,
- . Maintenance informatique trimestrielle : 15,00 €H.T.

Cet avenant est sans incidence financière, étant donné que les quantités minimum et maximum initialement prévues au marché demeurent inchangées.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant n° 3 au marché n° 100/05 relatif à la location et à la maintenance de photocopieurs conclu avec la société SOFEB.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-07

**LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS
AVENANT N° 3 AU MARCHE N° 100/05**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu le marché 100/05 du 11 juillet 2005 relatif à la location et à la maintenance de photocopieurs, conclu avec la société SOFEB,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 3 au marché susvisé intégrant l'appareil suivant, destiné aux besoins du Cabinet du Président :

Copieur couleur Action 6335 :

- Loyer annuel : 2 487,11 €H.T.,
 - Maintenance photocopieur : 0,0075 €H.T. la copie noire et 0,76 €H.T. la copie couleur,
 - Maintenance informatique trimestrielle : 15,00 €H.T. ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant, au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,